

**2D HABITAT**

Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 euros  
Siège social : 5860 Rue de la Jacquère – 73800 PORTE-DE-SAVOIE  
908 448 913 RCS CHAMBERY

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS MIXTE**

**DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

**EN DATE DU 24 FEVRIER 2025**

-----  
*2°/ Délibérations à caractère extraordinaire :*

**SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Président et en application des dispositions des articles L. 227-1 alinéa 3 et L. 225-248 du Code de commerce, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

L'Assemblée Générale prend acte du fait que la Société sera tenue, au plus tard le 31 décembre 2026, de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur les réserves si, dans ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder aux formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

-----  
-oOo-

*Les présentes ont été signées sous forme électronique conformément à la réglementation européenne et française en vigueur, notamment au règlement (UE) n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil en date du 23 juillet 2014 et des articles 1366 et suivants du Code civil.*

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Monsieur Fabien DIAS

Signé par :  
  
AB43500BC0E34D8...